

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu au Pavillon Léopold-Papineau au Parc régional Montagne du Diable, 1100, chemin Léandre-Meilleur à Ferme-Neuve, le mardi 27 août 2019 à 10 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
M. Georges Décarie, maire de Nominingue
M. Michel Dion, maire de Kiamika
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
M. Ghislain Collin, maire suppléant de Notre-Dame-de-Pontmain
(au terme de la résolution 2018-11-7139)
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale,
Me Mélie Lauzon, adjointe à la direction générale aux activités
administratives et Mme Karine Labelle, secrétaire de direction, sont
également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 10 h 30.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13376-08-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme
Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour
tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13377-08-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 25 juin 2019 en y apportant toutefois une correction à la page 7624, afin d'inscrire « ligue » navale et non « ligne » navale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13378-08-19

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN
2019**

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 13 juin 2019 tel que rédigé et y apportant toutefois une correction à la page 7301 afin d'enlever les informations en doublon dans le rapport de la directrice du service d'ingénierie.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ
ADMINISTRATIF DU 11 JUILLET 2019**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 11 juillet 2019, à savoir :

- Demande d'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Programme RénoRégion
- Demande d'appui de la MRC de La Matapédia quant à une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec
- Demande d'appui de la MRC des Maskoutains quant au programme de subvention au transport adapté
- Demande d'appui de la Maison de répit jeunesse, au cœur de l'Arbre
- Parc industriel de la Lièvre - Appui aux entreprises innovantes.

DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les procès-verbaux et le compte-rendu suivants :

- Compte-rendu du comité d'investissement commun (FLI-FLS)
| 12 juin 2019

ADOPTÉE

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-13144-01-19 -
LISTE DES COMITÉS RÉMUNÉRÉS**

ATTENDU que le conseil de la MRC a adopté le Règlement numéro 474 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées, abrogeant et remplaçant le règlement 420;

ATTENDU que ce règlement entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2019;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur traitement des élus municipaux, la présence d'un membre du conseil de la MRC à une séance d'un comité peut être rémunérée seulement si ce comité est un organe de la MRC, un organisme mandataire de celle-ci ou organisme supramunicipal;

ATTENDU que l'article 8.1 du règlement prévoit que le conseil de la MRC détermine par résolution les comités et commissions qui sont reconnus aux fins de l'application des paragraphes 7.1 c) et 15.1 du règlement;

ATTENDU que le 29 janvier 2019, le conseil de la MRC a adopté la résolution MRC-CC-13144-01-19, établissant la liste des comités et commissions reconnus;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin que le Comité paritaire de gestion de la CTAL soit inclus dans la liste des comités et commissions reconnus aux fins de l'application du paragraphe 7.1 c) du règlement;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que, rétroactivement au 1er janvier 2019, les membres du conseil de la MRC, autres que le préfet, le préfet suppléant et les membres du comité administratif pourront recevoir la rémunération prévue au paragraphe 7.1 c) du règlement pour chacune de leurs présences aux commissions et comité formés par résolution du conseil de la MRC, le tout conformément au règlement #420 ainsi qu'à la politique des frais de déplacement, de séjours et de dépenses encourues, dont notamment :

- Commission d'aménagement de la MRC
- Comité consultatif agricole (CCA)
- Comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle

- Comité d'évaluation foncière de la MRC
- Comité de négociation de la MRC
- Comité de sécurité publique de la MRC
- Comité de sélection de la MRC
- Comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Comité de suivi du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI)
- Comité d'investissement conjoint (CIC)
- Comité intermunicipal de la cour municipale de la MRC de la MRC d'Antoine-Labelle
- Comité internet haute-vitesse
- Comité multiressources des territoires publics intramunicipaux (TPI) de la MRC
- Comité paritaire de gestion de la CTAL
- Comité quant à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Antoine-Labelle
- Comité sur le développement de l'industrie acéricole régionale
- Comité technique PDZA Comité de priorisation Antoine-Labelle du PADF – volet interventions ciblées
- Comité de travail internet haute vitesse

Il est plus résolu que tous les membres du conseil de la MRC pourront obtenir le remboursement de leurs dépenses lorsqu'ils assistent à une séance d'un des comités précédemment énoncés lorsqu'ils assistent à une séance à titre de représentant de la MRC au sein du conseil d'administration ou d'un organisme qui n'est pas un organe de la MRC, soit notamment :

- Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement
- Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée des Laurentides
- Centre d'exposition de Mont-Laurier
- Centre local de développement
- Comité agir pour la Diable
- Comité aviseur local de la réserve faunique Rouge-Matawin
- Comité de bassin versant de la Lièvre (COBALI)
- Comité de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon
- Comité de coordination des ressources du comité d'action pour la persévérance scolaire
- Comité de gestion de la réserve faunique Papineau-Labelle
- Comité régional sur les aires protégées
- Comité VHR
- Corporation du Parc linéaire « Le P'tit train du Nord »
- Loisirs Laurentides
- Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova
- Société d'aide au développement de la collectivité (SADC)
- Société d'aménagement et de gestion du lac des 31 milles (SAGE)
- Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK)
- Table des lacs des Laurentides

- Table d'harmonisation du parc du Mont-Tremblant
- Table régionale de l'énergie du Conseil régional de l'Environnement des Laurentides
- Table sur la sécurité alimentaire
- Tourisme Laurentides
- Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle
- Comité en logement social de la CDC Hautes-Laurentides

Il est de plus résolu que les personnes qui ne sont pas membres du conseil de la MRC pourront recevoir la rémunération prévue au paragraphe 15.1 a) et le remboursement de leurs dépenses prévu au paragraphe 15.1 b) du règlement pour chacune de leurs présences à une séance du Comité consultatif agricole (CCA), et ce, en vertu de l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-13144-01-19.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13381-08-19

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION MRC-CC-13100-11-18 : CONFIRMATION DE PARTENARIATS FINANCIERS DANS LE CADRE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - PROJETS 2019

ATTENDU la résolution MRC-CC-13100-11-18 : Confirmation de partenariats financiers dans le cadre l'entente de développement culturel - Projets 2019, confirmant un montant de 5 000 \$ en 2019 pour le Noble Théâtre des trous de siffleux dans le cadre de la Tournée culturelle régionale dans les parcs de la MRC;

ATTENDU la demande du Noble Théâtre des trous de siffleux ainsi que la recommandation du comité culturel;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13100-11-18 « Confirmation de partenariats financiers dans le cadre de l'entente de développement culturel – Projets 2019 » afin de verser au Noble de Théâtre des Trous de siffleux un montant de 7 000 \$ pour l'année 2019 et un montant de 3 000 \$ pour 2020 dans le cadre de leur projet « Tournée culturelle régionale dans les parcs de la MRC », le tout selon les modalités prévues dans la convention à être signée.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document en lien avec cette modification.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13382-08-19

MODIFICATION À LA RÉOLUTION MRC-CC-13303-05-19 : FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13303-05-09 quant au financement du système de

radiocommunication afin d'y inscrire un montant de 65 523 \$ plutôt que le montant 41 516 \$ tel qui appert aux documents joints pour analyse lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 et qui est à facturer aux municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13383-08-19

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CC-13133-12-18 :
CAUTIONNEMENT CTAL - FINANCEMENT SADC

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CC-13133-12-18 : Cautionnement CTAL - Financement SADC afin d'y ajouter que la directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif au cautionnement.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

MM. Georges Décarie et Denis Charette font un état de situation de la situation de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge (RIDR). Les maires et mairesses sont informés que l'entente entre la RIDR et ses membres se renouvellera le 10 avril 2020. Toutefois la MRC des Pays-d'en-Haut a signifié son intention de se retirer de l'entente. La MRC des Laurentides se trouvant grandement affectée financièrement par cette situation, celle-ci a également manifesté son intention de se retirer de l'entente (résolution 2019.07.7849). Des suites suivront.

Des négociations auront lieu le 4 septembre 2019 et un comité de travail a été mis sur pied.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13384-08-19

MAINTIEN DE SERVICE EXPLOITÉ EN VERTU D'UN
PERMIS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que l'interrégional Galland Laurentides est en situation de précarité sur le service Mont-Laurier / Montréal et a déjà abandonné trois départs par semaine;

ATTENDU que la section 2.3.1 du programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) vise à assurer le maintien d'un parcours interurbain par autobus dont le niveau de service risque de tomber sous le minimum requis;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce

programme depuis 2015;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a produit le rapport d'exploitation du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019 du service et le remet au Ministère des Transports;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a déjà reçu 50 % du montant demandé au Ministère, soit 9 750 \$, et que le deuxième 50 % est attendu suite à l'analyse du rapport d'exploitation 2018/2019;

ATTENDU que le nombre de déplacements anticipés pour 2019/2020 sont de 360 déplacements pour les étudiants sur 46 000 déplacements du parcours interrégional régulier Mont-Laurier/Montréal de Galland Laurentides;

ATTENDU que le déficit d'exploitation prévisionnel 2019/2020 du transporteur Galland Laurentides pour ce projet est de 26 000 \$ comme le démontre le budget prévisionnel joint à la demande;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, en collaboration avec la Commission scolaire Pierre-Neveu, souhaite investir une somme de 6 500 \$ pour le maintien du service du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020;

ATTENDU que selon le programme concerné, le Ministère triple le montant de la contribution locale ce qui donne une part de 19 500\$ pour celui-ci;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'exploitation 2018/2019 produit par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) et à mandater la MRC d'Antoine-Labelle à déposer au ministère des Transports, dans le cadre du volet 2.3., une demande d'aide financière de 19 500 \$ visant à maintenir les liaisons interrégionales par autocar de l'ordre de 26 000 \$ en précisant que la contribution du milieu est de 6 500 \$ pour l'année 2019/2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tous les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière quant au volet 2.3.1 du ministère des Transports.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13385-08-19

**REMERCIEMENT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-
LABELLE (TACAL)**

ATTENDU l'annonce du départ de la directrice générale du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL), Mme Isabel Vaillancourt;

ATTENDU l'implication de Mme Vaillancourt dans le dossier du transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l’unanimité de remercier Mme Isabel Vaillancourt pour l’engagement et le professionnalisme qu’elle a démontrés en tant que directrice générale du TACAL.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13386-08-19

REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADCT)

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est une autorité municipale habilitée à organiser du transport collectif sur son territoire et est admissible à une aide financière pour l’organisation et l’exploitation de services de transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle délègue Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) la responsabilité de l’organisation, de la gestion et du fonctionnement du transport collectif sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU l'existence du Programme d’aide au développement du transport collectif 2018 – section 2.2.1 au ministère des Transports du Québec pour soutenir le transport collectif;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle bénéficie de ce programme depuis 2005 et en a bénéficié en 2018;

ATTENDU que la MRC d’Antoine-Labelle dépose le rapport d’exploitation 2018 complété ainsi que les documents demandés à l’exception de l’entente avec le transporteur interrégional qui est en cours de révision;

ATTENDU que, selon les modalités de versement du programme, le solde de 10 % sera versé sur la base de l’analyse des documents exigés pour la reddition de comptes ici déposés;

ATTENDU que la demande de subvention 2019 a déjà été traitée et envoyée au Ministère selon les exigences du programme;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’accepter le rapport d’exploitation 2018 du transport collectif de la MRC d’Antoine-Labelle produit par le Transport adapté et collectif d’Antoine-Labelle (TACAL), lequel sera déposé au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d’aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT LE POUVOIR D'AUTORISER LES COMMANDES DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES AINSI QUE LES FACTURES RELATIVES AUX DEMANDES D'UTILISATION DES STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT, DANS LE CADRE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Denis Charette qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement déléguant à la secrétaire-trésorière et directrice générale ou secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint le pouvoir d'autoriser les commandes de travaux préparatoires ainsi que les factures relatives aux demandes d'utilisation des structures de soutènement, dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13387-08-19

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE OU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT LE POUVOIR D'AUTORISER LES COMMANDES DE TRAVAUX PRÉPARATOIRES AINSI QUE LES FACTURES RELATIVES AUX DEMANDES D'UTILISATION DES STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT, DANS LE CADRE DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant déléguant à la secrétaire-trésorière et directrice générale ou secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint le pouvoir d'autoriser les commandes de travaux préparatoires ainsi que les factures relatives aux demandes d'utilisation des structures de soutènement, dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13388-08-19

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) QUANT À L'AMÉNAGEMENT DE BORNES SÈCHES

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour l'aménagement de bornes sèches;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par

M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme A.J. Environnement à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) quant à l'aménagement de bornes sèches et d'autoriser Mme Annie Raymond, biologiste, à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13389-08-19

CORRESPONDANCE QUANT À L'IMPORTANCE DES SCÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la correspondance du 21 juin 2019 reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec quant à l'importance de schémas de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE

PROCÉDURES POUR ÉLECTIONS

La directrice générale informe les maires et mairesses que suite à une demande lors du Lac-à-l'épaule tenu en avril 2018, une procédure afin de connaître les nominations à venir pourrait être déposée lors d'une prochaine séance du conseil de la MRC.

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE DU RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 388 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUX POUVOIRS QUI LUI SONT CONFÉRÉS PAR LE CONSEIL DE LA MRC ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 366

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Luc Diotte qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement abrogeant le règlement no 388 relatif à la constitution d'un comité administratif et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil de la MRC et abrogeant le règlement no 366 sera présenté, pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13390-08-19

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 388 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUX POUVOIRS QUI LUI SONT CONFÉRÉS PAR LE CONSEIL DE LA MRC ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 366

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par Mme Céline

Beaugard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant abrogeant le règlement no 388 relatif à la constitution d'un comité administratif et aux pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil de la MRC et abrogeant le règlement no 366.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13391-08-19

FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS |
ENVELOPPE DE DÉVITALISATION 2019-2020 DE LA MRC
D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, programme du ministère des Affaires municipales et du territoire (MAMH) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec;

ATTENDU que suivant la décision du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides, un montant de 400 000 \$ du FARR 2019-2020 est dédié à la MRC d'Antoine-Labelle étant donné ses enjeux de dévitalisation;

ATTENDU qu'une somme de 180 000 \$ demeure disponible dans le cadre de l'enveloppe de dévitalisation du FARR de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU les discussions sur le partage de cette somme résiduelle;

ATTENDU le projet de mise à niveau du pôle de développement intensif du village des bâtisseurs ainsi que le projet d'amélioration de l'attractivité des milieux de vie du Parc régional du réservoir Kiamika;

ATTENDU les besoins en matière de sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ces projets répondent à des priorités régionales;

ATTENDU qu'une somme de 20 % de l'aide financière demandée au FARR doit provenir du milieu et que ces projets disposent déjà de cette mise de fonds;

ATTENDU les sommes disponibles de l'enveloppe de dévitalisation du FARR;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'autoriser qu'un montant de 70 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit réservé au le projet de mise à niveau du pôle de développement intensif du village des bâtisseurs.

Il est de plus résolu d'autoriser qu'un montant de 100 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit

réservé pour le projet d'amélioration de l'attractivité du Parc régional du réservoir Kiamika.

Il est de plus résolu d'autoriser qu'un montant de 5 000 \$ de l'enveloppe de dévitalisation 2019-2020 de la MRC d'Antoine-Labelle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soit dédié à un projet sur la sécurité alimentaire.

ADOPTÉE

DEMANDE DU CONSEIL DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA RÉGION DES LAURENTIDES QUANT À LA RELOCALISATION DE MOISSON LAURENTIDES, BÂTIR POUR MIEUX NOURRIR

La directrice générale informe les maires et mairesses de la demande du Conseil des préfets et élus de la région des Laurentides quant à la relocalisation de Moisson Laurentides. Une demande d'aide financière de 0.10 \$/habitant est adressée au conseil de la MRC, et ce, pour une période de 3 ans. Il est décidé de soumettre ce point lors du processus budgétaire 2020.

ÉTAT DE SITUATION - BRANCHER ANTOINE-LABELLE

M. Jacques Supper, directeur général adjoint par intérim informe les maires et mairesses des grandes lignes présentement en cours dans le projet Brancher Antoine-Labelle. La construction des locaux et des cabinets extérieurs est en cours, des essais sont à prévoir à partir de Nomingue.

Pour ce qui est de la phase 1 du passif, la conception est terminée, mais certaines questions demeurent pour les secteurs « pochettes » non desservis. Les relevés de la phase 2 devraient se terminer le 30 septembre 2019.

Le début du déploiement est souhaité pour septembre 2019.

La CTAL a également reçu les équipements afin de desservir les clients.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13392-08-19

CONTRAT D'INGÉNIERIE : FIRME CIMA+ S.E.N.C.

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a octroyé un contrat de fournitures de services professionnels pour le déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle à la firme CIMA+ S.E.N.C.;

ATTENDU que l'offre de services comprend les relevés, la conception du réseau actif et du réseau passif, les demandes de permis et d'autorisations, la coordination des appels d'offres pour

la construction et la surveillance des travaux;

ATTENDU que le consultant a déposé un échéancier de travail;

ATTENDU que le calendrier des activités n'est pas respecté et fait l'objet de reports;

ATTENDU que les travaux du consultant présentent des lacunes quant aux informations fournies à la MRC qui devraient lui permettre de planifier le projet global, au suivi et à l'application des clauses des devis techniques dont il a la responsabilité et au suivi des travaux dont il a la responsabilité;

ATTENDU que la MRC a demandé des correctifs;

ATTENDU que la situation perdure et que les retards et négligences créent des préjudices à la MRC et à la Coopérative de télécommunications d'Antoine-Labelle (CTAL);

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC manifeste son insatisfaction à l'égard des services professionnels fournis par la firme CIMA+ S.E.N.C. et exige que CIMA apporte dans les meilleurs délais les correctifs requis permettant de mener à bien le projet selon l'échéancier et les coûts soumissionnés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13393-08-19

AJOURNEMENT

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 45 minutes. Il est 12 h 20.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13394-08-19

RÉOUVERTURE

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13 h 05.

ADOPTÉE

À l'ouverture de la rencontre, M. Daniel Bourdon est absent.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13395-08-19

DEMANDE DE DÉRYTELECOM - DESSERTE LAC CHAUD | MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

ATTENDU que lors de l'étude de couverture d'internet haute vitesse du territoire de la MRC, l'entreprise Dérytélécom inc. affirmait desservir le secteur du lac Chaud, dans la municipalité de La Macaza, sur les rives ouest et est;

ATTENDU que le secteur nord du lac Chaud n'était pas desservi;

ATTENDU que suite à la publication de la carte interactive de Brancher Antoine-Labelle, des citoyens de la municipalité de La Macaza ont fait part aux autorités de la MRC d'Antoine-Labelle que l'entreprise DERYtélécom inc. n'offrait pas le service internet haute vitesse sur la rive ouest et est dudit lac;

ATTENDU que la municipalité de La Macaza a demandé que le projet Brancher Antoine-Labelle desserve la totalité des propriétés du lac Chaud (résolution 2019.06.97);

ATTENDU la décision prise par la MRC de desservir l'ensemble du secteur et de mandater la firme CIMA+ de concevoir le réseau et de demander les permis requis afin de desservir la totalité du secteur (résolution MRC-CA-15002-06-19);

ATTENDU la demande reçue le 19 août 2019 de la firme DERYtélécom de reconsidérer l'intention de desservir le secteur du lac Chaud dans le cadre du projet Brancher Antoine- Labelle;

ATTENDU les discussions du conseil de la MRC et la position de la municipalité de La Macaza;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité de ne pas modifier le projet de desserte de l'ensemble des secteurs actuellement non desservis à proximité du lac Chaud dans la municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13396-08-19

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL
D'OFFRES SUR INVITATION ADM-13-2019 : SYSTÈMES DE
SÉCURITÉ POUR LES CENTRES DE DONNÉES DU
PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE |
APPROVISIONNEMENT**

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation Systèmes de sécurité pour les centres de données du projet Brancher Antoine-Labelle | Approvisionnement (ADM-13-2019);

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection, daté du 26 août 2019;

ATTENDU le dépôt du tableau récapitulatif et de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par Mme Céline Beaugard, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport du comité de sélection daté du 26 août 2019 et d'octroyer le contrat de systèmes de sécurité pour les centres de données du projet Brancher Antoine-Labelle | Approvisionnement dans le cadre de l'appel d'offres ADM-13-2019 au fournisseur ayant

obtenu le meilleur pointage final, soit Services de sécurité ADT Canada inc. pour un montant de 55 828,47 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13397-08-19

PROJET D'ENTENTES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES CENTRES DE DONNÉES DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE DANS CERTAINS ÉDIFICES MUNICIPAUX

ATTENDU que, dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle, la MRC d'Antoine-Labelle déploiera un réseau de fibres optiques pour desservir les citoyens sur son territoire qui n'ont pas accès à un service Internet haute vitesse;

ATTENDU que pour la réalisation de ce projet la MRC doit établir quatorze centres de données à divers endroits sur son territoire, lesquels seront tous hébergés dans des édifices ou sur des terrains appartenant à des municipalités locales;

ATTENDU qu'il y a lieu de conclure une entente formelle pour assurer la pérennité du projet et établir les conditions de cette autorisation;

ATTENDU la présentation du projet de bail quant aux centres de données intérieures et l'acceptation par le conseil de la MRC;

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le projet d'entente pour l'établissement des centres de données intérieurs du projet Brancher Antoine-Labelle dans certains édifices municipaux lequel sera transmis aux municipalités et Villes concernées après que les spécifications de chacune auront été intégrées au projet.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et/ou le préfet à signer les baux et tous documents nécessaires à la conclusion des ententes finales.

Il est de plus résolu d'autoriser, au besoin, le comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle à accepter ou refuser toutes demandes de modification concernant les négociations de ces ententes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13398-08-19

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2018 - CTAL

ATTENDU l'article 9.6 de l'entente de partenariat relativement à l'opération et la gestion du réseau numérique de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé les états financiers vérifiés 2018 de la Coopérative de télécommunication

d'Antoine-Labelle (CTAL).

ADOPTÉE

M. Mathieu Meilleur, coordonnateur en sécurité incendie est présent. Il entretient les maires et mairesses sur les enjeux relatifs à la modification de l'objectif de l'article 6.2.2. M. Meilleur mentionne que l'objectif de cet article avait été fixé après discussion avec la table technique en sécurité incendie le 18 avril 2019 et le comité SCRSI du 23 janvier 2019 afin d'éviter les problématiques d'approvisionnement en eau.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13399-08-19

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION AFIN DE MODIFIER L'OBJECTIF DE L'ARTICLE 6.2.2 DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)

ATTENDU que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) a été déposé au conseil de la MRC lors de la séance du 23 avril 2019 (MRC-CC-13272-04-19)

ATTENDU la demande de la municipalité à l'effet de modifier l'objectif de l'article 6.2.2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui exige à 2, le nombre de camions-citernes conforme à la norme de fabrication *ULC*;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de modifier l'article 6.2.2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie afin d'exiger qu'un minimum d'un camion-citerne conforme à la norme de fabrication *ULC* et de modifier en conséquence le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale à transmettre le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) au ministère pour approbation finale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13400-08-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'UNITÉ DE DÉCONTAMINATION / REMPLISSAGE D'AIR

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

ATTENDU qu'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

ATTENDU que la CNESST a produit *le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

ATTENDU que les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

ATTENDU que l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle désire présenter un projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale pour une unité de décontamination / remplissage d'air, accessible pour toutes les municipalités et Villes du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle s'engage à agir à titre d'organisme responsable;
- Le conseil de la MRC autorise la directrice générale à déposer le projet dans le cadre du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- La directrice générale et/ou le préfet sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**RETOUR SUR LA DEMANDE D'INTÉRÊT DU PARC
RÉGIONAL DES 31 MILLES**

ATTENDU la présentation du projet de parc régional du 31 milles par la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) à la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) le 25 juin 2019 lors de la séance de travail;

ATTENDU que le secteur projeté par le projet de parc régional du 31 milles comprend une partie de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, laquelle fait partie de la MRCAL;

ATTENDU que le secteur projeté par le projet comprend également des territoires non organisés (TNO) appartenant à la MRCAL;

ATTENDU que conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* toute municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer l'emplacement d'un parc régional;

ATTENDU que la MRCVG devra, conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, décréter l'emplacement du parc régional et doit, pour ce faire, en établir préalablement les limites;

ATTENDU qu'étant donné que les limites projetées couvrent une partie du territoire de la MRCAL, celle-ci devra signifier formellement son accord au projet;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a déjà signifié son intérêt au projet;

ATTENDU que pour aller de l'avant, des modalités de partenariat devront être convenues entre la MRCVG et la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, de même qu'entre la MRCVG et la MRCAL;

ATTENDU que des propositions de partenariat et des modèles d'ententes devront incessamment être soumises à la MRCAL par la MRCVG;

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle confirme son intérêt à faire partie du territoire du projet de parc régional du 31 milles en partenariat avec la MRC Vallée-de-la-Gatineau, le tout, conditionnellement à l'analyse des modalités de partenariat qui devront être soumises par la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**DEMANDE DE REPRÉSENTATION - COMITÉ DE
PILOTAGE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Des informations sont données quant au comité de pilotage en

développement social.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13402-08-19

**MODALITÉS DE PAIEMENT DU PROGRAMME DE LA
TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU
QUÉBEC**

ATTENDU la résolution MRC-CC-12879-04-18 quant à une demande de révision des modalités du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

ATTENDU que pour obtenir l'aide financière, une municipalité doit déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une programmation constituée de la liste des travaux admissibles à effectuer à l'intérieur du programme ;

ATTENDU que l'ancien programme prévoyait, suivant le dépôt de la programmation, la transmission annuellement de 20 % de l'aide financière totale aux municipalités ;

ATTENDU que suivant les nouvelles modalités du programme, les municipalités ne peuvent recevoir d'avances et que les versements débutent seulement après la transmission de factures au MAMH ;

ATTENDU que les anciennes modalités permettaient aux municipalités de disposer de fonds avant les versements de l'aide financière par le MAMH et permettant, entre autres, d'éviter les emprunts temporaires et ainsi des frais supplémentaires dans la réalisation des projets ;

ATTENDU que selon les nouvelles modalités, plusieurs municipalités sont portées à attendre à la dernière année du programme pour réaliser les travaux ce qui entraîne des délais de réalisation très courts et des enjeux de niveau contractuels entraînant une augmentation des coûts ;

ATTENDU les impacts négatifs de ces modifications sur les municipalités et leurs contribuables, il y a lieu de demander des révisions aux modalités;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de réitérer la demande de modifier les modalités du programme sur la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) afin de prévoir le retour du versement annuel de 20 % aux municipalités suivant le dépôt de leur programmation, ce qui facilitera la coordination et la réalisation des travaux et permettra aux municipalités de réaliser leurs travaux à un meilleur coût.

ADOPTÉE

M. Stéphane Roy quitte la séance, il est 14 h 10.

SERVICE D'INGÉNIERIE

**ÉTAT DE SITUATION - PROGRAMMES DE VOIRIE
LOCALE**

ATTENDU la demande d'appui reçu de la MRC de La Matapédia, au terme de la résolution CM 2019-113 concernant une demande d'augmentation du budget d'aide à la voirie locale du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que le MTQ a rétrocédé le réseau routier local 1 et 2 aux municipalités du Québec en 1993-1994 et que l'entretien et le maintien de ces infrastructures ont été sous-financés dans les 25 dernières années;

ATTENDU que la majorité des MRC du Québec ont procédé à la réalisation de Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et que ce document a pour but de déterminer les interventions nécessaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local considéré comme étant prioritaire dans leur milieu;

ATTENDU que la planification quinquennale approuvée par le MTQ lors de l'approbation des PIIRL de la MRC d'Antoine-Labelle prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2017 à 2021 inclusivement;

ATTENDU que seulement un faible pourcentage des travaux identifiés au PIIRL ont obtenu une aide financière du MTQ par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – volets Redressement des infrastructures locales (RIRL) pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU que les nouvelles exigences du PAV requièrent le dépôt des plans et devis lors d'une demande d'aide financière au PAV et que les municipalités doivent engager des frais importants pour la réalisation de ces documents sans pour autant avoir l'assurance d'une subvention de la part du MTQ;

ATTENDU que le MTQ a reçu des demandes d'aide financière des municipalités du Québec au programme PAV pour un montant dépassant largement son budget annuel pour l'année 2019-2020 qui est de 70 M\$;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets et les ressources requises permettant la réalisation des travaux identifiés et approuvés dans les PIIRL des MRC du Québec via le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du PAV;

ATTENDU que le MTQ ne semble pas disposer des budgets requis permettant la réalisation des travaux des routes locales 1 et 2 non identifiés au PIIRL via le volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du PAV;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation

complète des plans d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) des MRC du Québec dans le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) ainsi que des sommes supplémentaires au volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) pour le budget 2020-2021 et les suivants, et ce, à la hauteur des demandes déposées.

Il est de plus résolu de solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent une augmentation substantielle du financement de ces programmes, en plus d'acheminer la présente résolution à toutes les MRC du Québec pour demande d'appui.

ADOPTÉE

ÉTAT DE SITUATION DE L'AVANCEMENT DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)

La directrice du service d'ingénierie informe que la première rencontre de concertation s'est tenue à la MRC d'Antoine-Labelle le 11 juillet 2019. Les représentants de la MRCAL, de la Sûreté du Québec, de la Commission scolaire Pierre-Neveu, de la Fédération québécoise des clubs Quad, du ministère des Transports du Québec, du Parc linéaire le P'tit Train du nord et de trois municipalités étaient présents. Les sites problématiques pour les analyses approfondies ont été confirmés lors de cette rencontre, ainsi que les quatre grands thèmes pour l'analyse thématique.

La deuxième rencontre est prévue le 4 septembre 2019 à la MRC d'Antoine-Labelle pour l'analyse des pistes de solutions concernant les problématiques retenues lors de la première rencontre.

Le rapport d'étape 2 a également été soumis pour commentaire, la version finale pour adoption suivra dans les prochaines semaines.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13404-08-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME VÉLOCE III POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS

ATTENDU que le Parc linéaire "Le P'tit Train du Nord" section de la MRC d'Antoine-Labelle fait partie de la Route verte numéro 2;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) volet 3 "Entretien de la Route verte et de ses embranchements", a confirmé une aide financière 2019-2020 pour assurer la pérennité et la qualité de la Route verte et de ses embranchements;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Michel Dion et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice du service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle à déposer une demande de subvention au Programme d'aide aux infrastructures de

transport actif (Véloce III) volet 3 "Entretien de la Route verte et de ses embranchements" pour 2019-2020.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice du service d'ingénierie, ou à son défaut, la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13405-08-19

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ING-04-2019 QUANT AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'AVANT-PROJET AU PONT KM 198 SUR LE PARC LINÉAIRE À MONT-LAURIER

ATTENDU l'appel d'offres public ING-04-2019 quant aux services professionnels en ingénierie pour l'étude d'avant-projet au pont du km 198 sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 20 août 2019;

ATTENDU le dépôt du rapport de la secrétaire du comité de sélection daté du 22 août 2019;

ATTENDU que la soumission d'Équipe Laurence est jugée conforme et a obtenu le meilleur pointage final;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport de la secrétaire du comité de sélection et d'octroyer le contrat dans le cadre de l'appel d'offres public ING-04-2019 quant aux services professionnels en ingénierie pour l'étude d'avant-projet au pont du km 198 sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Équipe Laurence, pour un montant de 45 875,02 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

RAPPEL QUANT AU DÉPÔT DE PLANIFICATION DES PROJETS 2020 PAR LES MUNICIPALITÉS AU 31 AOÛT 2019

La directrice du service d'ingénierie informe que le 3 juin 2019 ainsi que les 6 et 23 août 2019 des rappels ont été transmis aux municipalités signataires quant à l'envoi avant le 31 août 2019 de leur liste de projets pour la planification 2020. En date du 21 août 2019, deux municipalités ont transmis formellement le formulaire prévu à cet effet et trois municipalités sont prévues être rencontrées dans la semaine précédant la date butoir. Treize municipalités sont signataires de l'entente.

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13406-08-19

REGISTRES DE CHÈQUES JUIN 2019

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 53773 à 53934 totalisant 850 897,98 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2019;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 515398 à 515415 (élus) et les numéros 515416 à 515514 (employés), totalisant 135 756,65 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2019;
- le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1307 à 1312, totalisant 13 911,56 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2019;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant les numéros 433 à 435, totalisant 90 059,96 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2019;
- le registre de chèques Fiducie, portant le numéro 707, totalisant 235 176 \$ portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2019. Le chèque numéro 706 au montant de 235 176 \$ a été annulé;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 935 à 947, totalisant 56 011,68 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2019;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13407-08-19

PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER PRÉPARATION DU BUDGET 2020

Il est proposé par M. André-Marcel Évéquoz, appuyé par Mme Céline Beauregard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'échéancier de préparation des budgets 2020 de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que des Territoires non organisés (TNO).

Il est de plus résolu que la rencontre préparatoire quant aux éléments budgétaires 2020 se tienne le 23 septembre 2019, à compter de 13 h 30 à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CC 13408-08-19

REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JUIN 2019

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8129 à 8154, totalisant 128 769,29 \$ et portant sur la période de 1^{er} au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13409-08-19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET DE NOUVEAU SERVICE AUX MUNICIPALITÉS ET VILLE PERMETTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ARPENTAGE NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS TECHNIQUES

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13351-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet de nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les territoires non organisés (TNO) de la MRC ont pris connaissance du guide du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que l'entente initiale ne prévoyait pas de travaux et service en arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis étant donné le coût d'acquisition de l'équipement nécessaire;

ATTENDU que la main-d'œuvre pour effectuer les relevés de construction est de moins en moins accessible sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que selon la demande, il y a lieu d'acquérir des équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis afin de répondre aux demandes des municipalités et ville;

ATTENDU les besoins en TNO de la MRC d'Antoine-Labelle et que ceux-ci désirent participer au projet de nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Les TNO de la MRC d'Antoine-Labelle s'engagent à participer au projet de nouveau service aux municipalités et Ville permettant la réalisation de travaux d'arpentage nécessaires à la réalisation des plans et devis techniques au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Les TNO autorisent le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Les TNO de la MRC d'Antoine-Labelle nomment la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CC 13410-08-19

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'EXPERTISE EN INGÉNIEURIE DES COURS D'EAU AU SEIN DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13350-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU que les territoires non organisés (TNO) de la MRCAL ont pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU que suivant les besoins prioritaires des municipalités et les ressources financières disponibles, le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a dû orienter et développer son expertise basée sur la voirie locale;

ATTENDU les besoins et demandes en matière d'ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU que les services professionnels en matière d'ingénierie des cours d'eau ne sont pas disponibles dans la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il y aurait lieu de développer cette expertise;

ATTENDU que l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourrait soutenir et aider la MRC et les municipalités et Ville dans cette mise en place de ce nouveau service et le développement de l'expertise nécessaire;

ATTENDU les besoins en TNO de la MRC d'Antoine-Labelle et que ceux-ci désirent participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Il est proposé par M. André-Marcel Évêquo, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Les TNO de la MRC d'Antoine-Labelle s'engagent à participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Les TNO de la MRCAL autorisent le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Les TNO de la MRCAL nomment la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CC 13411-08-19

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN ÉVALUATION FONCIÈRE, CLASSE III

ATTENDU le départ de M. René Raymond, technicien en évaluation foncière, classe III;

ATTENDU l'affichage interne du concours 19-EV-03 - Technicien en évaluation foncière, classe III;

ATTENDU les candidatures reçues;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'embaucher M. Charly Laurin-Brooks afin de combler le poste de technicien en évaluation foncière classe III, poste régulier à temps complet, et ce, à compter du 3 septembre 2019.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Houle, directeur général, a présenté son rapport en séance de travail.

HISTORIQUE DE L'ACHALANDAGE ROUTIER – ROUTE 117

M. Frédéric Houle présente aux maires et mairesses l'historique de l'achalandage routier sur la Route 117.

**NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT
COMMUN (CIC)**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle confie le mandat de gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) au Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que les deux fonds sont gérés distinctement, mais soumis à la même politique afin d'être gouvernés dans le même esprit ;

ATTENDU les règles de composition du comité d'investissement commun (CIC) ;

ATTENDU que le CIC doit être composé d'une majorité de membres indépendants du FLS-FTQ, de la FTQ, de la MRC et des municipalités qui la composent ;

ATTENDU que ce comité doit être formé comme suit :

- 3 représentants désignés par la MRC ;
- 1 représentant désigné par FLS-FTQ à être nommé par le FTQ ;
- 1 entrepreneur ou son représentant à être nommé par la MRC ;
- 1 membre de la Chambre des notaires ou du Barreau à être nommé par la MRC ;
- 1 membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés à être nommé par la MRC ;
- 1 représentant du secteur de l'employabilité à être nommé par la MRC ;
- 1 représentant d'une association d'entreprise à être nommé par la MRC ;
- Secrétaire du CIC, un employé du CLD à être nommé par la MRC.

ATTENDU la démission de monsieur Stéphane Gauthier au sein de Zone Emploi d'Antoine Labelle ;

ATTENDU que ce dernier siégeait au sein du comité d'investissement commun (MRC-CC-12273-09-16), comme représentant le secteur de l'employabilité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un remplaçant à monsieur Gauthier au sein du comité d'investissement commun ;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Danielle Ouimet et résolu à l'unanimité de nommer monsieur David Bolduc comme représentant du secteur de l'employabilité au sein du comité d'investissement.

Il est de plus résolu de modifier la résolution MRC-CC-12436-02-17.

ADOPTÉE

APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS 2019

Les maires et mairesses sont informés par le directeur du CLD que l'appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019 est en cours. Les organismes admissibles ont jusqu'au 13 septembre 2019 pour soumettre leur candidature.

RÉSOLUTION MRC-
CC 13413-08-19

REMPACEMENT AU SEIN DU COMITÉ QUANT À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que Mme Marie-Hélène Gaudreau représentante actuellement le milieu communautaire au sein du comité quant à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que cette dernière est officiellement candidate aux élections fédérales pour le Bloc Québécois;

Il est proposé par Mme Céline Beauregard, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de remplacer temporairement Mme Marie-Hélène Gaudreau par Mme Kim Elbilila et ce, pour la période des élections fédérales 2019.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATION

Le préfet et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Campagne de vaccination influenza 2019
- État d'avancement Mission Recyclage Compostage Laurentides – projet du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
- Woodrise 2019 – 30 septembre au 4 octobre 2019
- Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques et Programme de soutien financier pour favoriser la participation des parents
- Modalités du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023)
- Revue de presse de juin et juillet 2019
- Appel de propositions 2019 – Évaluations d'impact sur la santé (EIS) portant sur des projets de planification et d'aménagement du territoire
- Demande d'actions du Comité de parents de la CSPN pour la persévérance scolaire
- Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022
- Lancement du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation climatique à la planification municipale (PIACC)

VISITEURS

PRÉSENTATION DES PROJETS RETENUS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIEPS)

Mme Marie-Hélène Gaudreau est présente. Elle informe les maires et mairesses des projets retenus dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS). Il s'agit de 7 projets pour un montant total de 210 689 \$.

Les projets retenus sont les suivants :

- Au cœur de l'Arbre | Maison de répit jeunesse : 10 000 \$
- TACAL | Une mobilisation vers la mobilité de tous! : 30 000 \$
- Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger | Promouvoir l'engagement bénévole pour que vive la solidarité : 35 819 \$
- Table de concertation sur la sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle | Jardins solidaires Cultiver pour nourrir : 33 000 \$
- CDC Hautes-Laurentides | Coordination, concertation et suivi des promoteurs de projets PAGIEPS et mise à jour des outils de visibilité pour une meilleure connaissance et utilisation des ressources : 51 870 \$
- Maison Lyse-Beauchamp | Résilience : 25 000 \$
- Centre de pédiatrie sociale en communauté | Amélioration de l'accessibilité des services en milieu rural : 25 000 \$

REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LA PROTECTION DES LACS ET COURS D'EAU DES HAUTES-LAURENTIDES (RAP H-L)

Mme Danielle Joly et M. Louis Internoscia du Regroupement des associations pour la protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP H-L) sont présents. Ils partagent également leurs préoccupations en lien avec le forum 2018 (plantes envahissantes). Des discussions ont lieu.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 30.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice
générale et secrétaire-trésorière